



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Tazria Métsora



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
-  les indices précédés d'une bulle
-  Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

Chapitre 13, verset 2

PARACHA

Cette semaine, nous lisons deux parachiot qui parlent de néga hatsaraat (une plaque blanche qui apparaissait sur la peau d'une personne pour indiquer qu'elle avait fait une faute liée au langage: médisance, mensonge, paroles vulgaires...).

? Qui pouvait être atteint de néga hatsaraat ?

Tout au long de la paracha, la Torah dit "**un homme ou une femme**". Mais dans le verset que nous étudions aujourd'hui, elle dit "**adam/un homme**".

 Et la Guemara (Erkhn, page 3) apprend de cela que même un bébé d'un jour **peut être rendu impur** (ou rendre impur) par la tsaraat. Car la Torah a utilisé ici le mot Adam pour nous dire que dès qu'un homme est homme (c'est-à-dire dès sa naissance), il peut avoir la tsaraat. Si un bébé naît en ayant la tsaraat, puisque celle-ci s'est faite dans le ventre de sa mère et donc avant qu'il ne soit adam, **cette tsaraat est pure** : lui-même est pur, et il ne rend pas impur ceux qui le touchent.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

Mais si la tsaraat apparaît après sa naissance (même tout de suite après), elle est impure.

? De quelle couleur était la plaque qui apparaissait sur la peau ?

La Torah emploie trois termes : **séète, sapa'hat et ba'hérète**.

Il y a **quatre** sortes de blanc :

- ba'hérète, c'est le blanc le plus pur qui existe : celui de la neige. Rien n'est plus blanc que la neige ;

- un peu moins blanc, c'est le blanc de la laine d'un mouton qui vient de naître ;

- un peu moins blanc encore, c'est le blanc de la chaux (que l'on passe sur les murs) ;

- un peu moins blanc encore, c'est le blanc de la coquille d'œuf.

 Lorsque la tsaraat est blanche comme l'un de ces quatre blancs, elle rend impure. Mais si elle est moins blanche que cela (un peu grisonnante), la personne qui l'a **reste pure et ne rend pas impure**.

HALAKHA

Le Choul'han Aroukh dit que si un homme a **oublié la berakha du 'Omer le soir**, il devra compter le 'Omer **le lendemain, sans berakha**.

Le Michna Beroura explique que de nombreux décisionnaires pensent que le compte du 'Omer peut se faire même le jour. Et bien que la halakha ne soit pas comme eux, on peut tenir compte de cette opinion pour rattraper un oubli de la veille, afin de pouvoir continuer à compter, les jours suivants, avec berakha.

Le Kaf Ha'haïm dit qu'en raison de cette halakha, de nombreuses communautés ont l'habitude, à la fin de la prière du matin, **de compter le 'Omer sans berakha** : le chalia'h tsibur compte à voix haute, et la communauté répète après lui. Cela permet à ceux qui auraient oublié de compter le 'Omer le soir précédent de se rattraper.

Le Biour Halakha explique que cette halakha concerne aussi celui qui ne sait plus s'il a compté le 'Omer ou pas : **dans le doute, il le compte sans berakha**. Et ainsi, il est sûr qu'il n'est pas resté un jour entier sans berakha.

Dans la halakha suivante, le Choul'han Aroukh dit que si, par contre, **on a oublié de compter le 'Omer pendant un**

jour entier, on ne peut plus continuer à le compter avec berakha ; on continuera à le compter sans berakha.

Toutefois, dans ce cas-là, il est conseillé de demander à quelqu'un (au chalia'h tsibur, par exemple) **de nous acquitter de la berakha**, afin d'être considéré comme l'ayant récité. Et on répondra Amen à cette berakha, avec l'intention de s'en acquitter.

Si on ne sait plus si, un jour, on a compté le 'Omer ou pas, on peut continuer à le compter avec berakha. Car il y a, dans ce cas-là, un **sfek sféka** (un doute dans le doute) :

- peut-être qu'on a compté le 'Omer et qu'on ne s'en rappelle pas ;

- et même si on ne l'a pas compté, peut-être que la halakha est comme les décisionnaires qui disent que chaque jour de compte du 'Omer est une mitsva en soi (alors que d'autres décisionnaires considèrent **l'ensemble du compte du 'Omer comme une mitsva unique**) et que, par conséquent, si on a raté un jour, on peut continuer à compter le 'Omer avec berakha.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 489, halakha 7 et 8



MICHNA

Cette Michna nous dit : "Celui qui multiplie la tsédaka multiplie le chalom".

A ce sujet, voici une histoire impressionnante qui est arrivée à Rabbi David Ségal, surnommé le Taz (en hébreu, ce surnom est formé des premières lettres du titre de son commentaire sur le Choul'han Aroukh, "Touré Zahav") :

Le Taz était connu pour être un grand distributeur de tsédaka, et de nombreuses personnes venaient lui demander un don ou un prêt.

Un jour, un homme lui a demandé de lui prêter urgemment une pièce d'argent, mais le Taz n'en avait pas.

Cependant, sans réfléchir bien longtemps, le Taz a cherché le verre à kiddouch en argent qu'il utilisait chaque Chabbath, et il l'a donné à cet homme en lui disant : "Écoute, va déposer ce verre à la maison du gage, et demande en échange une pièce d'argent. Avec l'aide d'Hachem, je la rembourserai vendredi, après avoir reçu mon salaire ; et je récupérerai ainsi le verre avant Chabbath".

Très heureux, l'homme a pris le verre et s'est dépêché d'aller à la maison du gage. Mais il a demandé deux pièces d'argent au lieu d'une. Et comme le verre valait beaucoup plus, on les lui a accordé sans problème. Puis on a marqué

qu'en échange du verre, deux pièces d'argent avaient été données.

Vendredi, lorsque le Taz a reçu son salaire, il a envoyé un intermédiaire reprendre le verre en échange d'une pièce d'argent. Mais à sa grande surprise, on lui a dit : "Ce n'est pas suffisant. Il faut deux pièces".

L'intermédiaire est donc retourné chez le Taz chercher une deuxième pièce d'argent. Il pensait que le Taz n'allait pas apprécier le fait d'avoir été ainsi dupé par l'homme qui a pris deux pièces en échange du verre. Mais le Taz, très serein et heureux, a dit à l'intermédiaire : "Prends une pièce supplémentaire, et transmets-la à la maison du gage. Car je vois que cet homme qui m'a demandé une pièce d'argent avait en fait besoin de deux pièces d'argent. Et c'est un miracle qu'à ce moment-là, je n'avais aucune pièce chez moi. Car si j'en avais eu une, je lui aurais donnée ; et il serait sorti de chez moi en étant déçu de n'avoir eu que la moitié de l'argent dont il avait besoin...

Grâce à Hachem, tout s'est bien passé, et j'ai pu accomplir la mitsva de tsédaka entièrement, et pas à moitié !".

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Quiconque donne à un pauvre est considéré comme ayant prêté à Hachem, et Hachem lui payera ce qu'il lui doit".

Ce verset est extraordinaire.



Explication : Le Ralbag explique qu'il appartient à Hachem de combler les besoins de chacun. Car, comme nous le disons dans "Achré yochvé vétékha", Hachem comble chaque être vivant de ce dont il a besoin.

Par conséquent, lorsqu'un donateur donne à un pauvre ce dont il a besoin, Hachem considère que ce donateur a **"joué Son rôle"** ; qu'il Lui a prêté son argent. C'est pourquoi Il se sent redevable de le rembourser.

Le Malbim remarque que le verset a dit "Hachem lui paiera son dû". Car effectivement, Hachem va rembourser au riche son argent. Mais plus que cela : par son action, le riche a apaisé le pauvre, qui a éprouvé de la reconnaissance non seulement envers lui, mais même envers Hachem : Il remercie Hachem de lui avoir envoyé un tel messenger ! Et c'est donc grâce au riche que le

pauvre a un tel amour d'Hachem. Par conséquent, Hachem récompensera le riche même pour cela.

C'est pourquoi le verset dit qu'Hachem **fait deux choses** : Il rembourse l'argent au riche, et Il le récompense d'avoir éveillé chez le pauvre de l'amour pour Lui.

Le 'Evèn Ezra, ainsi que le Malbim, proposent aussi une autre lecture du verset : Hachem prête au riche ce qu'il va donner au pauvre ; et si le riche utilise cet argent à bon escient (en comprenant que cet argent n'est pas à lui, mais lui a été prêté par Hachem pour qu'il le donne au pauvre), s'il accomplit la mission qu'Hachem lui a confiée, Hachem l'en récompensera.

Lorsqu'une personne a de l'argent en quantité nettement supérieure à ce dont elle a besoin, elle doit réaliser que cet argent supplémentaire lui a été prêté par Hachem, pour qu'elle le redistribue à ceux qui en ont besoin.





NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine, nous lisons la Haftara de la deuxième paracha (Métsora).

Cette Haftara est la fin d'un long épisode qui a commencé dans les chapitres précédents.

On nous avait raconté que l'armée de Aram avait assiégé la ville de Chomrone, en Samarie. Et suite à cela, il y a eu une terrible famine.

Le roi Yéhoram, qui était le fils de A'hav, était aussi racha que son père. Il a considéré que le prophète Elisha était responsable de cette famine (Rachi explique que Yéhoram considérait qu'Elisha, par sa prière, aurait dû annuler le décret divin de famine), et il a décidé de le condamner à mort.

Il a envoyé des messagers chez Elisha, puis il y est allé lui-même, pour lui annoncer sa condamnation à mort.

Elisha leur a dit : "Vous arrivez à temps ! Car demain la famine prendra fin : la farine de blé ne vaudra plus qu'un chékel ; et avec un chékel, on pourra aussi avoir une sée d'orge".

Un préposé du roi lui a répondu : "Même si Hachem ouvrirait toutes les portes du ciel, une telle chose pourrait-elle arriver ?".

Elisha lui a dit : "Tu le verras de tes yeux, mais tu n'en mangeras pas".

C'est sur ces faits que notre Haftara commence.

La paracha de Métsora nous dit qu'une personne atteinte de tsaraat doit sortir de la ville, jusqu'à la disparition complète de sa tsaraat.

La Haftara de Métsora nous dit que quatre personnes sont sorties de la ville parce qu'elles avaient la tsaraat : Gué'hazi (le serviteur de Elisha) et ses trois fils.

Ils se demandaient quoi faire : ils étaient en train de mourir de faim, mais n'avaient pas le droit d'entrer dans la ville. Alors ils se sont dit : "Autant se rendre à l'armée de Aram. Soit ils nous tueront (et de toute manière, nous sommes en train de mourir de faim), soit ils nous épargneront".

En arrivant dans le camp des armées de Aram, ils ont découvert un lieu totalement désert et abandonné.

La Haftara nous raconte qu'Hachem avait fait entendre dans le camp de Aram des bruits effrayants de chars et de chevaux, qui semblaient arriver pour attaquer. Les

soldats ont pensé que le roi d'Israël avait engagé contre eux le roi d'Égypte et des hitéens. Et ils se sont tous sauvés.

D'où est venu tout le tumulte ?

Le Midrach nous dit que rien n'arrive par hasard. En Égypte, lorsqu'il y avait la grêle, celle-ci était dévastatrice ; et le vacarme qu'elle a fait a terrorisé les égyptiens. Pharaon a supplié Moché de faire cesser cette plaie.

Dans la paracha Vaéra, la Torah nous raconte que Moché est sorti de chez Pharaon et de la ville. Il a étendu ses mains vers Hachem, "et les voix cessèrent, et la grêle et la pluie n'atteignirent pas le sol".

Le Midrach dit qu'Hachem a maintenu les voix (les tonnerres, les bruits assourdissants), la grêle et la pluie dans le ciel. Mais elles ont fini par tomber :

- la grêle et la pluie sont tombées à l'époque de Yéhochoua (une partie est restée dans le ciel, et tombera à l'époque de Gog et Magog) ;

- les voix ont atteint le sol à l'époque d'Elisha, lorsqu'elles ont fait fuir le camp de Aram.

Gué'hazi et ses trois fils ont mangé et bu. Ils sont passés de tente en tente, et ont pris des richesses. Puis ils ont réalisé que ce qu'ils faisaient n'était pas bien.

Ils se sont dit : "Nous devons annoncer la bonne nouvelle à Yéhoram". Mais Yéhoram n'a pas voulu se laisser impressionner par la prophétie d'Elisha. Il a tenu à mener son enquête, et celle-ci a confirmé la déroute de Aram.

Le peuple s'est précipité pour prendre des richesses. Et le fameux préposé du roi est mort, piétiné par la foule.

La malédiction d'Elisha ("Tu le verras mais n'en mangeras pas") s'est accomplie.

? Pourquoi une mort aussi atroce ?

Le 'Hafets 'Haïm explique que la remarque du préposé aurait pu coûter la vie à Elisha. Parce que, alors qu'Elisha venait d'annoncer une très bonne nouvelle à Yéhoram, le préposé aurait pu, par son scepticisme, exciter à nouveau la colère de Yéhoram (et mettre ainsi la vie de Elisha en danger).



HISTOIRE

Près de la ville de Pozen, où habitait le Gaon Rabbi Akiva Eiger, un juif est tombé très malade, et sa maladie a empiré de jour en jour.

Il a consulté plusieurs médecins, mais ceux-ci ne trouvaient aucun moyen de le guérir.

Un jour, le médecin personnel du roi est passé par cette ville et des personnes influentes l'ont supplié de venir ausculter ce malade, en échange d'une grande somme d'argent.

Le médecin a accepté. Il a longuement ausculté le malade, mais a conclu qu'on ne pouvait plus rien faire pour lui, et qu'il allait bientôt mourir.

Avant que le médecin ne sorte, Rabbi Akiva Eiger lui a demandé : "Si le roi lui-même avait eu cette maladie, qu'auriez-vous fait ?"

Le médecin a répondu :

"Le roi a eu cette maladie, et je lui ai prescrit le seul traitement qui existe : capturer un oiseau extrêmement rare, en faire une soupe et la boire.

Le roi a envoyé des bataillons de soldats chercher cet oiseau. Celui-ci a été trouvé, la soupe a été fabriquée et le roi l'a bue et a guéri.

Mais je ne pense pas que vous-même ayez la possibilité d'envoyer autant de soldats pour trouver cet oiseau. C'est pourquoi j'ai dit qu'il n'y avait pas de solution."

Rabbi Akiva Eiger a remercié le médecin, puis est allé dans sa chambre et s'est plongé dans ses pensées.

Il s'est dit : "Si un roi a pu trouver cet oiseau grâce à des bataillons de soldats, il est impensable qu'un juif ne le trouve pas grâce à des téfilot ! Le sort d'un juif n'est pas

moins important que celui d'un roi !"

Puis il s'est levé, et a prié Hachem avec une force incroyable. Il lui a dit : "Maître de tous les mondes ! Dans notre ville, un juif est gravement malade. Il s'appelle untel fils d'untel. Je t'en supplie Hachem, guéris-le rapidement pour qu'il puisse continuer à éduquer ses enfants dans la Torah !"

Pendant que Rabbi Akiva continuait à prier intensément, il y a eu un bruit sur le toit, et son fils est allé voir ce qu'il se passait. Puis il est redescendu du toit avec un oiseau rare, que personne n'avait jamais vu, et qui était... précisément celui dont avait parlé le docteur !

On a préparé une soupe comme il l'avait expliqué, le malade en a bu, et il a guéri rapidement et complètement.

En souvenir de ce miracle, Rabbi Akiva Eiger a demandé qu'on garde quelques plumes de l'oiseau.

Quelques mois plus tard, après que le miracle ait été oublié, le médecin du roi est revenu dans la ville. Il s'est souvenu du malade, et s'est demandé ce qu'il était devenu.

Il est allé chez lui, en pensant qu'on allait lui annoncer qu'il était décédé. Mais il a vu que le malade était guéri, et en parfaite santé ! Il n'en revenait pas !

On lui a raconté l'histoire de l'oiseau arrivé sur le toit grâce aux téfilot puissantes de Rabbi Akiva Eiger, mais il n'y a pas cru. On lui a alors montré les plumes de cet oiseau et, en les voyant, il a confirmé qu'il s'agissait bien de celles de l'oiseau dont il parlait. Puis, très ému, il a ajouté :

"Je vois maintenant la force de la prière d'un juif ! Le roi a dû envoyer des bataillons de soldats pour trouver cet oiseau, alors que D.ieu a directement envoyé ce dernier à Rabbi Akiva Eiger, suite à ses puissantes prières !"

CHMIRAT
HALACHONE
en histoire

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "Il est primordial d'étudier les règles du langage afin de savoir comment se conduire et acquérir l'art du beau parler"
(Chemirat Halachone, Tevouna chapitre 2)

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Réouven se retrouve à faire du sport avec deux personnes qui profèrent des paroles interdites. Dans ce cas, il n'est pas du tout contraint de rester avec elles et ne doit pas rester un instant de plus à leurs côtés.

SEMAINE

CETTE

Réouven se plaint auprès de Chimon de certaines actions déplaisantes de Gad, qui traverse des difficultés familiales ces derniers temps.



À toi !

Chimon a-t-il le droit d'accepter les propos défavorables de Réouven au sujet de Gad ?



Question

Une organisation de bienfaisance organise une campagne de dons en sa faveur, et promet pour tout don supérieur à 100€ l'entrée dans une tombola, le premier prix étant un magnifique appartement. Monsieur Lévy fait un don de 100€ et entre donc dans la tombola.

Quand le tirage est fait, c'est le numéro de monsieur Lévy qui sort gagnant, les responsables recherchent ses coordonnées et se rendent compte que le don a été fait par carte bancaire et que le paiement a été refusé, Monsieur Lévy n'a donc pas encore payé. Les organisateurs l'appellent alors, et sans lui dire qu'il a

gagné, lui indiquent que sa carte n'est pas passée. Monsieur Lévy leur dit alors qu'il se désiste et qu'il annule son don. L'organisation procède alors à un deuxième tirage au sort, et cette fois-ci, c'est un certain monsieur Cohen qui en sort gagnant.

Le lendemain, monsieur Lévy apprend par hasard toute l'histoire, il recontacte alors l'organisation tout en réclamant le prix, prétendant qu'au moment du tirage il ne s'était pas encore désisté et que le fait que la carte ne soit pas passée n'annule pas d'office sa carte de tombola.

GUEMARA



L'appartement revient-il à monsieur Lévy ou à monsieur Cohen ?

A toi !



- Choul'han Aroukh (Yoré Déa) chapitre 258 alinéa 6
- Choul'han Aroukh (Yoré Déa) chapitre 248 alinéa 1

RÉPONSE

Le Choul'han Aroukh nous enseigne que quelqu'un qui s'est engagé à donner la charité n'a pas le droit ni même la possibilité de revenir sur ses paroles ; s'il le fait, cela n'est pas effectif et il se doit toujours de remplir sa promesse. Et le Choul'han Aroukh nous enseigne même que pour moins que ça, le Beth Din, le tribunal rabbinique, a le pouvoir de forcer la personne à donner. S'il en est ainsi, bien que monsieur Lévy se soit désisté, il reste toujours dans l'obligation de tenir sa promesse, il n'a donc naturellement pas perdu son droit dans la tombola et l'appartement lui revient de fait.

Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com